

REPUBLIQUE FRANÇAISE DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

L'an deux mille seize, le 07 novembre à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 28 octobre conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents:

M. SBRAGGIA, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, Mme BIANCAMARIA, M. ARESU, Adjoints au Maire.

Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, M. CAU, Mme JEANNE, M. CASTELLANA, Mme SICHI, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, Mme FALCHI, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, M. MONDOLONI, Mme MASSEI, M. LUCIANI, M. CIABRINI, M. BASTELICA, Conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme RUGGERI-ZANETTACCI à Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. VANNUCCI à M. CASTELLANA, M. VOGLIMACCI à Mme BIANCAMARIA, M. BALZANO à Mme OTTAVY, Mme CORTICCHIATO à M. SBRAGGIA, Mme BERNARD à Mme NADAL, M. FILONI à M. PUGLIESI, M. KERVELLA à M. MONDOLONI, M. FERRARA à M. le maire, Mme VILLANOVA à M. ARESU, M. CHAREYRE à Mme SICHI, M. DELIPERI à Mme FLAMENCOURT

Etaient absents:

Mme ZUCCARELLI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, Mme SIMONPIETRI, M. LEONETTI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, Conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée : 49

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présents : 29

Quorum: 25

Le guorum étant atteint, Mme Massei est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Séance du lundi 07 novembre 2016

Délibération N°2016/314

Programmation 2017 des expositions à l'Espace Diamant

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Dans le cadre de ses missions de service public, l'Espace Diamant a vocation à favoriser l'accès de tous aux arts plastiques et à en assurer la promotion en favorisant plus particulièrement la création contemporaine.

La salle d'exposition située à l'étage de l'Espace Diamant accueille des manifestations tout au long de l'année, accompagnées d'actions de médiation en particulier en direction des scolaires.

Un comité technique des Arts Plastiques présidé par l'autorité municipale et composé d'élus, de représentants institutionnels et de personnalités qualifiées, propose une sélection opérée parmi les propositions d'artistes émergents transmises à la Direction de la Culture après un appel à candidatures. Ce Comité est garant de la qualité des propositions d'artistes et plus particulièrement des jeunes artistes locaux.

Ces choix proposés sont déterminés selon des critères d'appréciation qui n'excluent aucune démarche et s'appuient sur la qualité et l'originalité des projets de ces jeunes artistes qui pour certains rencontrent pour la première fois le regard du public.

Parallèlement à cette programmation municipale, la Ville d'Ajaccio souhaite ouvrir cet espace aux artistes confirmés et reconnus afin de rendre compte de ce qui fait la dynamique et la diversité des expressions artistiques de l'art contemporain en Corse.

Ainsi elle propose la location de la salle d'exposition sur la base des tarifs établis conformément à la délibération n° 2014/227 du 28 juillet 2014 portant sur les tarifications applicables aux locations de l'Espace Diamant. Cette disposition en direction des artistes de renommée mène à favoriser une plus large participation des artistes.

Depuis l'ouverture de la salle d'exposition de l'espace Diamant, la Ville a souhaité, dans le cadre de sa programmation annuelle, donner une place privilégiée aux deux structures régionales que sont le Fonds Régional d'Art Contemporain de Corse (FRAC Corse) et le Centre Méditerranéen de la Photographie (CMP) qui développent depuis de nombreuses années un travail de qualité soutenu par la CTC. Depuis 2010 pour le FRAC Corse et 2011 pour le CMP des partenariats ont été établis prévoyant l'accueil régulier d'expositions se déroulant sur un mois. Une convention triennale a été signée pour la période 2017-2019 avec le CMP et il convient de renouveler la convention entre le FRAC Corse et la Ville pour la période 2017-2019.

Enfin, dans l'objectif de créer des passerelles entre le musée Fesch - Palais des Beaux Arts et l'Espace Diamant, il est également proposé d'accueillir des expositions originales et temporaires, chaque fois que cela apparaîtra pertinent.

Par ailleurs, il pourrait être proposé de manière plus ponctuelle et en fonction des demandes, après approbation de l'autorité municipale, des expositions de courte durée avec des partenaires tels que la section artistique de Sartène, la section Arts plastiques de l'université de Corse, les classes d'Arts plastiques des lycées ou les structures publiques en charge des publics en difficulté.

Pour la réalisation du programme des expositions sélectionné par le Comité Technique, la Ville prendra en charge le vernissage, le gardiennage, l'affiche, les cartons d'invitation ainsi que le coût des assurances de chaque exposition.

Pour les locations de l'espace, elle mettra à disposition la salle d'une surface de 200 m². La salle sous alarme étant équipée d'une vidéosurveillance en soirée et sous la surveillance d'un agent en journée.

Sous réserve des crédits disponibles, une plaquette de saison 2017-2018 annonçant l'ensemble des propositions sera éditée.

En annexe, le programme des expositions de janvier à mi-septembre 2017. Le programme établi pour la période de fin septembre à décembre 2017, sera précisé lors de la prochaine sélection du Comité Technique qui se réunira en juin 2017.

Les crédits afférents à cette programmation seront prévus au chapitre 11, fonction 33, du budget de l'exercice 2017.

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'adopter La programmation 2017 des expositions à l'Espace Diamant qui prévoit pour la programmation municipale d'exposer des artistes émergents, retenus lors d'une sélection et de poursuivre les partenariats avec le FRAC Corse, le CMP et le musée Fesch et qui, parallèlement, propose la location de la salle d'exposition pour les artistes confirmés et reconnus, sur la base des tarifs établis conformément à la délibération n° 2014/227 du 28 juillet 2014 portant sur les tarifications applicables aux locations de l'Espace Diamant.

D'autoriser Monsieur le maire à signer tous les actes administratifs et à passer tous les contrats relatifs à cette programmation. Et à solliciter en vue de la réalisation de cette programmation toutes subventions auprès notamment de la Collectivité Territoriale de Corse.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL Ouï l'exposé de Madame Simone GUERRINI, adjointe déléguée Et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ; Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 4 novembre 2016 ;

Considérant qu'il convient d'arrêter la programmation 2017, des expositions devant être présentées à l'Espace Diamant ;

ADOPTE A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

La programmation 2017 des expositions à l'Espace Diamant qui prévoit pour la programmation municipale d'exposer des artistes émergents, retenus lors d'une sélection et de poursuivre les partenariats avec le FRAC Corse, le CMP et le musée Fesch et qui, parallèlement, propose la location de la salle d'exposition pour les artistes confirmés et reconnus, sur la base des tarifs établis conformément à la délibération n° 2014/227 du 28 juillet 2014 portant sur les tarifications applicables aux locations de l'Espace Diamant.

AUTORISE

Monsieur le Député-maire à engager toutes procédures et à signer tous documents (conventions, engagement de dépenses...) relatifs à cette programmation,

Monsieur le Député-maire à solliciter en vue de la réalisation de cette programmation toutes subventions auprès notamment de la Collectivité Territoriale de Corse,

Les crédits nécessaires à la réalisation de cette programmation seront inscrits au Budget 2017 Chapitre 11, fonction 33

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus. (Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE-MAIRE

Laurent MARCANGELI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20161107-2016_314-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/11/2016

Publication: 14/11/2016

Pour l'"autorité Compétente" par délégation

